

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 07 JUILLET à 20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} juillet 2022.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes Mme ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BOULIER Amélie.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AVENANTS AUX MARCHES SAINT JEAN-BAPTISTE - PROLONGATION DE DELAIS ET PLUS ET MOINS-VALUES DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'ŒUVRE-AUTORISATION DE SIGNATURE.

2022-07-N° 3

VU :

La délibération 2020-07 N°8 en date du 10 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réhabilitation de l'hôpital SAINT-JEAN-BAPTISTE ;

A l'issue des travaux, des prestations supplémentaires ont dû être engagées afin notamment de garantir la stabilité du bâtiment et donc la pérennité de celui-ci, engendrant des coûts et des délais supplémentaires.

La fin des travaux, initialement prévue au 30 mai 2022, est prolongée jusqu'au 2 février 2023. En effet, la crise sanitaire ainsi que le conflit en Ukraine ont considérablement fait augmenter les délais d'approvisionnement des matériaux.

A l'issue de l'avis favorable de la commission d'appel d'offre, s'étant réunie le 28 juin 2022, il est proposé d'acter les avenants suivants :

Pour les travaux :

| Lots | Entreprises | Montant du marché | Montant avenant |
|--|---|-------------------------|-----------------------|
| <p>▫ <u>Lot n° 1 :</u></p> <p>Gros œuvre étendu</p> <p>(Démolition, gros œuvre, structure métallique, escalier pierre, escalier médiathèque, serrurerie, mur rideau, menuiseries extérieures acier, menuiseries extérieures bois, menuiseries intérieures, plâtrerie- plafonds, revêtements durs de sols et murs, parquet, peinture- revêtements de sols souples, VRD, paysage)</p> | <p>SAS RAMERY BATIMENT à ERQUINGHEM-LYS (59424)</p> | <p>4 966 916,98€ HT</p> | <p>250 286,93€ HT</p> |
| <p>▫ <u>Lot n° 2 :</u></p> <p>Charpente bois - voûtement lambrissé</p> | <p>BATTAIS CHARPENTE à HAUBOURDIN (59 481)</p> | <p>284 032,14€ HT</p> | <p>2 386,00€ HT</p> |

| | | | |
|--|---|-----------------------|---|
| <p>▣ <u>Lot n° 3 :</u> Couverture - étanchéité</p> | <p>BERNARD BATAIS ET FILS à HAUBOURDIN (59 481)</p> | <p>411 254,26€ HT</p> | <p>13 837,32€ HT</p> |
| <p>▣ <u>Lot n° 4 :</u> Electricité</p> | <p>SATELEC à GRANDE SYNTHE (59760)</p> | <p>354 485,63€ HT</p> | <p>47 202,23€ HT</p> |
| <p>▣ <u>Lot n° 5 :</u> Plomberie - Chauffage - Ventilation</p> | <p>CONSULT ENERGIE BAT à AVION (62210)</p> | <p>470 949,00€ HT</p> | <p>13 778,53€ HT</p> |
| <p><u>TOTAL :</u></p> | | | <p>327 491,01€ HT Soit <u>392 989,21 €</u> <u>TTC</u></p> |

Pour la maîtrise d'œuvre :

Le pourcentage de maîtrise d'œuvre du marché est de 12,94%. Compte tenu des travaux supplémentaires des entreprises, les honoraires de maîtrise d'œuvre sont ré-évalués en conséquence :

| Montant du marché de maîtrise d'œuvre (Après avenant 1) | Pourcentage de rémunération | Montant des travaux supplémentaires des entreprises | Montant avenant |
|--|-----------------------------|---|---|
| 764 304,30€ HT | 12,94% | 327 491,01€ HT | 42 377,34€ HT <u>Soit 50 852,81€</u> <u>TTC</u> |

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1er - D'APPROUVER la passation des avenants avec les entreprises concernées ainsi que la maîtrise d'œuvre, conformément aux tableaux ci-dessus, ainsi que les délais de prolongation des travaux jusqu'au 02/02/2023;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent et à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude BISSAUX

